

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Mme VERDON Sylvie, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. THUNE Jean-Michel, Mme MILOVANOVIC Sonia,

EXCUSES : M. THUBIN Frédéric (pouvoir à M. BOUGRAS Julien)

NON EXCUSE : Mme BURY Delphine, M. CAYEUX Philippe.

Mme BOUARD Aline est désignée secrétaire de séance

Déli : 2025/021 – Objet : Subvention Conseil Départemental répartition du produit des amendes de police aménagements de sécurité rue des Ormeaux, rue du Bois Vilais et route de Longeville

Madame le Maire explique que des aménagements de sécurité sont nécessaires sur plusieurs voies de la commune dans le but de sécuriser les accès et de réduire la vitesse excessive de certains véhicules. Le chiffrage de ces travaux est en cours d'estimation et se fera en fonction des contraintes techniques et des choix des élus.

La commune peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Vendée, au titre de la répartition du produit des amendes de police, correspondant à une subvention de 20 % du montant des dépenses plafonnées à 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le principe du programme des aménagements de sécurité sur les voies concernées ;
- Sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre du produit des amendes de police ;
- Autorise Madame le Maire à constituer et transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention (plan de situation, plan de financement, descriptif des travaux, etc.), et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

